


Référence :	Pagination :	Version :	Date de création	Date d'approbation
MO-238	1/4	7	01/06/2006	28/12/2021
		<b>Manipulation et Gestion des déchets d'activité de soins en cancérologie chez le patient à domicile</b>		

## 1- OBJET

Ce mode opératoire a pour objet de définir les modalités de manipulation et de gestion des déchets d'activités de soins en cancérologie chez le patient à domicile.

## 2- MOTS CLES

HAD - Déchets

## 3- DOMAINE D'APPLICATION

Tous les soignants (IDE, médecin, kinésithérapeute, biologiste) en charge de patients en soins à domicile.

## 4- DOCUMENTS ASSOCIES

Circulaire interministérielle n°DHOS/E4/DGS/SD7B/DPPR/2006/58 du 13 février 2006 relative à l'élimination des déchets générés par les traitements anticancéreux.

Arrêté du 20 décembre 2004 fixant les conditions d'utilisation des anticancéreux injectables inscrits sur la liste prévue à l'article L. 5126-4 du code de la santé publique.

Médicaments cytotoxiques et soignants. Manipuler avec précaution ! INRS 2012

Guide technique – Déchets d'activité de soins à risques, Comment les éliminer ? 3e édition, décembre 2009. Direction Générale de la Santé OMEDIT Haute Normandie


## 5- DESCRIPTION

L'exposition des soignants à domicile à des produits de chimiothérapies peut avoir lieu lors de l'administration du traitement et/ou lors de la manipulation des excréta : vomissures, selles, urines, ponction d'ascite et liquides biologiques. Les excréta des patients contiennent des cytotoxiques sous forme active tout au long du traitement et plusieurs jours après la fin de celui-ci.

Le respect des règles de bonnes pratiques et des mesures de prévention permet de limiter les risques d'exposition. Tout accident d'exposition aux cytotoxiques doit être géré selon le mode opératoire MO1226 et doit être déclaré comme accident du travail.

Les déchets de soins liés à l'activité de chimiothérapie (matériel de perfusion avec son aiguille et sa tubulure, compresses, gants...) suivent la **filière des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) du professionnel de santé libéral**. Les emballages dédiés doivent être identifiés avec un étiquetage spécifique précisant **l'obligation d'une incinération**.

Rédacteur(s)	Vérificateur(s)	Approbateur	Destinataires
A. GIROUD Pharmacien UPC P. DETOURBET Cadre de santé DCSEI	V KANTE Cadre de santé DCSEI	S. AMAVI Resp. Pool Logistique	Personnel de la pharmacie Personnel HAD Personnel du Pool logistique Intranet

Référence :	Pagination :	Version :	Date de création	Date d'approbation
MO-238	2/4	7	01/06/2006	28/12/2021
		<b>Manipulation et Gestion des déchets d'activité de soins en oncologie chez le patient à domicile</b>		

## 6- MODE OPERATOIRE

Le professionnel de santé au domicile doit s'équiper du matériel nécessaire à l'administration de la chimiothérapie et à la manipulation des excréta. Ce matériel comprend des équipements de protection individuelle à usage unique : blouse à manches longues et à poignets serrés, gants (latex ou nitrile). Le port de lunettes est recommandé lors de la manipulation des excréta afin de limiter les risques de projection oculaire.

### EXCRETAS DES PATIENTS SOUS ANTICANCEREUX



#### **TOXICITE DE CONTACT**

➤ POUR MANIPULER TOUS LES EXCRETAS



**Je porte au moins une paire de gants.**



**Je porte des vêtements épais, à manches longues.**

➤ APRES LA MANIPULATION,



**Je jette les excréta dans les toilettes.**



**Je rince abondamment le matériel de recueil à l'eau du robinet. Je le lave avec un détergent et le rince à nouveau. NE PAS UTILISER D'EAU DE JAVEL**



**Je lave immédiatement le linge souillé à haute température.**




**Je jette mes gants à usage unique dans la filière DASRI.**





**Je me lave les mains au savon, suivi d'un rinçage abondant à l'eau.**


Le transport des DASRI est régi par le code de la santé publique (Art R 44-3). Ces déchets doivent être collectés dans des emballages homologués et normés, tout autre contenant est donc exclu (sac plastique, carton d'emballage ....).


Au domicile du patient, les déchets seront entreposés à l'écart d'une source de chaleur.

Référence :	Pagination :	Version :	Date de création	Date d'approbation
MO-238	3/4	7	01/06/2006	28/12/2021
		<b>Manipulation et Gestion des déchets d'activité de soins en cancérologie chez le patient à domicile</b>		

TYPE DE DECHETS	CONTENANT	FILIERE
DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES (DAOM)  +  VERRE HOSPITALIER (SANS CONTACT AVEC UN ANTIMITOTIQUE)	→ Dans la poubelle du patient  → Dans la poubelle du patient ou un conteneur à verres à proximité du domicile du patient	Filière ordures ménagères
CARTON, EMBALLAGE	→ Dans la poubelle du patient	Filière ordures ménagères
<b>DECHET D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)</b>  <b>(Compresses, champs, gants, masques à usage unique, flacons de redon en plastique ...)</b>	<b>Carton plastifié (25L ou 50 L)</b>  	<sup>1</sup> Banalisation
<b>PIQUANT, COUPANT ET TRANCHANT (avec ou sans risques infectieux)</b>  <b>Ampoule flacon de petite taille</b>  <b>Sans contact avec du LCR ou Creutzfeldt Jacob</b>	 <b>Puis mettre le bac fermé hermétiquement dans un carton plastifié</b>	Banalisation

<sup>1</sup> Banalisation : broyage puis stérilisation à 138°C pendant 10 min.

Référence :	Pagination :	Version :	Date de création	Date d'approbation
MO-238	4/4	7	01/06/2006	28/12/2021
		<b>Manipulation et Gestion des déchets d'activité de soins en cancérologie chez le patient à domicile</b>		

TYPE DE DECHETS	CONTENANT	FILIERE
<p>TOUS LES DECHETS AYANT ETE EN CONTACT AVEC UN PRODUIT DE <b>CHIMIOThERAPIE</b> OU UN PATIENT SUSPECT OU ATTEINT DE LA MALADIE DE <b>CREUTZFELDT JACOB</b></p> <p>TOUS LES <b>PRELEVEMENTS BIOLOGIQUES ET LEURS CONTENANTS</b></p> <p><b>LES MEDICAMENTS NON UTILISES</b></p>	<p>Fût jaune 30L ou 60L</p> 	<p><b>Incinération</b></p>
<p>PILE</p>	<p>Site adapté proche du domicile du patient</p>	<p>Recyclage ou destruction</p>

**POINT IMPORTANT :**

Si pour un problème de place au domicile du patient, vous ne pouvez installer tous les contenants nécessaires, il conviendra de sélectionner le contenant adapté au déchet le plus risqué. Exemple : Si le patient reçoit de la chimiothérapie, tous les déchets iront dans le fût jaune.